

DECISION N° 332 / D / FODECC / ADM / DAF / SIGAMP / DU 13 OCT 2023
PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE OBJET DE L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT
N°001/AOIR/FODECC/CSPM/ CCCM-SPI/2023 DU 23 AOUT 2023 POUR LE RECRUTEMENT D'UN
CABINET OU BUREAU D'ETUDES POUR LE DEPLOIEMENT NATIONAL DES ACTIVITES DU GUICHET
PRODUCTEURS AU CAMEROUN PAR LE FONDS DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET
CAFÉ EN DEUX (02) LOTS INDEPENDANTS (LOT N°2)

L'ADMINISTRATEUR DU FONDS DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE

- VU la Constitution du Cameroun ;
VU la Loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;
VU la Loi n°2018/011 du 12 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat ;
VU la Loi n°2022/020 du 27 décembre 2022 portant Loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023 ;
VU le Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics dans ses dispositions non contraires au Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
VU le Décret N°2006/085 du mars 2006 portant organisation et fonctionnement du Fonds de Développement des Filières Cacao et Café ;
VU le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés publics dans ses dispositions non contraires au Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
VU le Décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) dans ses dispositions non contraires au Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
VU le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
VU le Recrutement de Monsieur NENGUE SAMUEL DONATIEN en qualité d'Administrateur du FODECC ;
VU le Contrat de travail de Monsieur NENGUE SAMUEL DONATIEN signé le 17 novembre 2016 ;
VU L'Appel d'Offres International Restreint N°001/AOIR/FODECC/CSPM/CCCM-SPI/2023 du 23 aout 2023 pour le recrutement d'un cabinet ou bureau d'études pour le déploiement national des activités du Guichet Producteurs au Cameroun par le Fonds de Développement des filières Cacao et Café en deux (02) lots indépendants (LOT N°2)

Considérant la proposition d'attribution objet de la correspondance N°...../L/FODECC/CSPM/P/S/2023 du Président de la Commission Spéciale de Passation des Marchés du FODECC en date du2023 ;
Considérant les nécessités de service ;

D E C I D E

Article 1^{er}: Les prestations, objet de l'Appel d'Offres International Restreint sus visé sont, pour compter de la date de signature de la présente Décision, attribuées à AEF AUDIT-CONSEIL SARL, B.P :17 087 Yaoundé, Téléphone 676 95 41 74, pour une période d'exécution de six (06) mois pour un montant TTC Francs CFA : cinq cent millions (500 000 000).

Article 2: La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où cela sera nécessaire.

Ampliations :

- CIPM / FODECC
- ARMP
- Chrono, archives

